



ZONE DE DISTRIBUTION : BEYNES VILLAGE ET PALUS

Conclusion sanitaire

2024

La synthèse des analyses réalisées en 2024 indique que l'eau est globalement de mauvaise qualité bactériologique.

En effet, le contrôle sanitaire a mis en évidence une ou plusieurs non-conformités bactériologiques pour lesquelles l'ARS a demandé à l'exploitant du réseau d'informer la population et de procéder à des restrictions d'usage (interdiction pour la boisson et distribution d'eau embouteillée).

Un contrôle sanitaire renforcé a été mis en place.

A signaler la détection d'une ou plusieurs molécules de pesticides ou métabolite pertinent à des teneurs inférieures aux limites de qualité (TÉBUTAM).

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE CHATEAU FRUCHIER, SOURCE LES PALUS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 23 personnes sur 1 commune (BEYNES). Le responsable des installations est : « CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION (P2A) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION (P2A) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **80 %**
Valeur maxi : **14 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,637 mg/L**
Valeur maxi : **0,87 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **175**
Valeur maxi : **0,036 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **28,1 °f**
Valeur maxi : **34,6 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/04/2025

UDI 004004121

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.